



ROCHE

info

Le journal officiel de la commune

N°35 - Juin 2023



POLITIQUE

Une Municipalité au complet



INFO DECHETS

Petit mémo à
conserver !

p. 7 à 10



ENTREPRISE

Au cœur de SBV
MEDICAL !

p. 11



HISTOIRE

(re) découverte
de la SOCIR

p. 13



Une transition dans la continuité

Chères Rotzérânes, chers Rotzérâns,

Suite à la démission de M. Christophe Lanz, il était impératif de retrouver rapidement un collège complet afin de relever les défis dont la commune fait face; expansion, transition énergétique, en plus de la charge de travail usuel.

Grâce à la confiance que vous m'avez accordée lors du second tour, une transition dans la continuité prend tout son sens. A la tête du dicastère de la formation et de la jeunesse lors de la dernière législature, je prends aujourd'hui, en plus la charge d'un dicastère que je connais bien, un nouveau défi en me chargeant aussi des routes et chemins, du service des eaux et des services industriels et des énergies.

Le défi énergétique est une réalité, il est donc crucial d'apporter une attention toute particulière à ce thème et apporter des solutions pragmatiques en utilisant tous les moyens à disposition.

Un des axes sur lequel travaille la Municipalité est l'optimisation de l'éclairage public.

En effet, la solution transitoire actuelle d'éteindre l'éclairage la nuit engendre une problématique de sécurité. Aussi, l'objectif est de mettre en place un système d'éclairage LED par télégestion qui s'adaptera au besoin. Pour chaque problématique, nous devons trouver une solution adaptée qui sache répondre aux besoins de la population.



Le défi énergétique est une réalité !

Ces quelques lignes nous permettrons, pendant nos futures rencontres lors de diverses fêtes et manifestations, de commencer à échanger sur ces thèmes pour le bien de notre village.

Chères Rotzérânes, chers Rotzérâns, je tiens à vous remercier chaleureusement pour votre soutien et je vous souhaite une deuxième partie de législature pleine d'échanges, de stabilité et surtout d'avancées.



Jean-Marc Chavannes
Municipal

Transmission des clés de la commune...

Aurélié Tulot a été élue le 8 mai à la tête de la Municipalité de Roche.

Elle succède à M. Christophe Lanz parti en cours de législature pour raisons de santé.

Chimiste de profession et Municipale depuis deux ans, elle devient la première femme Syndique de Roche.

Une transmission des « clés de la commune » empreinte d'émotions et de gratitude.

Le flambeau est transmis, la Municipalité au complet, elle va pouvoir œuvrer sur de nouveaux projets pour le bien de la commune !



La nouvelle Municipalité

La nouvelle Municipalité de Roche, composée de 5 membres est de nouveau au complet après les élections complémentaires. Chaque membre de l'exécutif est en charge d'un dicastère qui regroupe les différents thèmes présentés ci-dessous.

Photos : Sophie Robert - Nicoud Photographe



AURELIE TULOT

Syndic

Dicastère de l'administration générale, des finances et des affaires sociales.

- Personnel communal
- Finances communales
- Communication
- Informatique
- Affaires sociales
- Intégration & Qualité de vie



JEAN-MARC CHAVANNES

Vice-Syndic

Dicastère des infrastructures et de l'éducation.

- Collèges et Rotzérane
- Jeunesse et formation
- Routes et chemins
- Service des eaux
- Services industriels & Energie



JULIEN CATTIN

Dicastère de la sécurité, des bâtiments, de la mobilité, de la culture et du tourisme.

- Sécurité publique
- Police, ORPCI, SDIS
- Bâtiments communaux
- Police du commerce
- Transports publics



THIERRY BLANC

Dicastère des travaux publics et de l'aménagement du territoire.

- Police des constructions
- Cadastre
- Agglo Rivelac
- Commission de salubrité et insp. des chantiers
- Plan d'affectation communal



ERIC PORTNER

Dicastère des espaces publics, des domaines et du sport.

- Parcs et jardins
- Voirie
- Déchets
- Digue et cours d'eau
- Terrains agricoles
- Chemin AF
- Sociétés locales et sports

Conseil Communal du 10.05.23

Rapport-Préavis 16/2023 - Réponse au postulat M. Brissat Extinction

Le Conseil communal décide

- De considérer réglé le postulat de Mark Brissat, au nom de l'Alternative Rotzérane, intitulé « Pour une extinction partielle de l'éclairage public selon un horaire spécifique »

Préavis 17 / 2023 relatif à la demande de crédit complémentaire giratoire les Vernes

Le Conseil communal décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire de CHF 179'234. 70 pour finaliser les travaux ;
- D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la Trésorerie courante;
- D'amortir le coût complémentaire de ces travaux en une fois par un prélèvement à la réserve « Travaux »

Préavis 18 / 2023 relatif à la demande de crédit rénovation appartement Rue des Salines 15

Le Conseil communal décide

- D'autoriser la Municipalité à rénover l'appartement à la rue des Salines 15;
- D'accorder à la Municipalité un crédit de Chf 202'950.-- TTC ;
- D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante;
- D'amortir le coût total de ces travaux en une fois par un prélèvement à la réserve « Domaine et bâtiments »

Préavis 19 / 2023 relatif à la demande de crédit pour des réfections ponctuelles de chaussées

Le Conseil communal décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 76'467.00 pour financer ces travaux
- D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie courante
- D'amortir le montant des travaux sur une durée de 20 ans pour la première fois en 2024





La chasse aux oeufs...



Le dimanche 17 avril, a eu lieu la chasse aux oeufs dans le verger à Roche. Cette manifestation, organisée par la commission d'animation de la commune, a rassemblé 63 enfants accompagnés de leurs parents ou grands-parents. Accompagnée par un soleil radieux, cette chasse a su ravir petits et grands ! Une magnifique matinée à renouveler.

Le chant à l'honneur !



Le 30 avril a eu lieu la soirée annuelle de la chorale de Gliion, Roche, Villeneuve. Une magnifique représentation qui a fait vibrer la Rotzérane sous les yeux et les oreilles d'un public conquis !

10 ans de la caserne !



Le 3 juin a eu lieu la journée portes ouvertes de la caserne du SDIS du Haut Lac pour fêter les 10 ans de l'ouverture à Rennaz. Différentes démonstrations ont eu lieu tout au long de cette journée. L'occasion également de remercier les pompiers pour leur travail et leur dévouement exceptionnel !



Gym en fête !



Du 9 au 11 juin a eu lieu la fête Cantonale Vaudoise de Gym a Savigny. Nos gymnastes, apprentis ou confirmés, ont pu faire la démonstration de leur talent tout au long de ce week-end ! De retour en terre rotzérane, ils ont défilé fièrement à travers le village aux couleurs de la FSG Roche. Félicitations à tous les participants ainsi qu'aux organisateurs !

Graines de foot !



Samedi 10 juin a eu lieu «Graines de foot» organisé par le FC Roche.

Graines de foot est un tournoi annuel regroupant en fin de saison plusieurs centaines d'équipes et plusieurs milliers de joueurs des catégories D, E, F et G du canton de Vaud.

Cette manifestation prend la forme de tournois de qualifications régionaux, puis d'une finale cantonale qui regroupe les meilleures équipes des tournois de qualification.

A Roche, pas moins de 32 équipes ont participé à cette manifestation ! Un grand merci aux organisateurs pour cette belle journée sportive !



Travaux en cours...



Suite à la validation par le Conseil communal du préavis 19/23 relatif à la réfection de chaussées le long de la RC780 et de la rue de la Gare, les travaux ont pu débuter rapidement. En effet, comme tout le monde a pu le constater, l'état de nos chaussées, plus particulièrement le long de la route du Simplon (RC780) et de la route de la Gare, est par endroit bien dégradé. Aussi, pour garantir une sécurité adéquate pour nos piétons et nos cyclistes, il convenait d'intervenir rapidement et d'assainir les zones prioritaires concernées. Il est utile de noter qu'un assainissement complet de la rue de la Gare est également projeté après les travaux de rehaussement des quais et réaménagement de la zone de parking devant la gare par le département de CFF-Infrastructure qui sont planifiés pour 2024-2025.

Thierry Blanc, Municipal



100 ans ça se fête !

C'est avec un grand plaisir que Mme Aurélie Tulot et M. Jean-Marc Chavannes sont allés souhaiter en personne son anniversaire à M. Clausen, qui fêtait ses 100 ans le 28 mars. Accompagnés de M. Régis Joly, Préfet, ils ont pu lui transmettre les vœux du Conseil d'Etat et de la commune.

C'est le deuxième qui se voit rejoindre le club des centenaires de Roche cette année, preuve s'il en faut qu'il fait bon vivre et vieillir à Roche.

* Photo : M. Jean-Marc Chavannes Municipal, Mme Aurélie Tulot Syndique, M. André Clausen, M. Régis Joly Préfet.

Une Secrétaire municipale au top !



Notre Secrétaire Municipale Mme Rachel Duronio rejoint le comité de rédaction de Point CommUNE! en tant que représentante de l'Association Vaudoise des secrétaires Municipaux (AVSM).

Le magazine Point CommUNE! diffuse des informations à caractère non publicitaires en lien avec les communes vaudoises afin de mettre en avant leur rôle, leur diversité et leurs actualités.

Rachel Duronio est membre du comité de l'AVSM depuis 2022 et secrétaire municipale à Roche depuis 2018. Elle a auparavant travaillé pour deux autres communes vaudoises.

La Municipalité et tous les collaborateurs de la commune tiennent à la féliciter pour son implication et à la remercier chaleureusement pour son travail au sein de la commune.

Cybersécurité

La commune travaille depuis plusieurs années pour renforcer la cybersécurité de son système informatique et sécuriser au maximum les données des habitants. A l'issue de ces démarches, nous sommes fiers de vous annoncer que nous avons obtenu le label Cybersafe qui récompense les organisations qui ont mis en place une gestion RESPONSABLE de la cybersécurité.

Il témoigne d'une approche proactive des risques informatiques et atteste de la mise en œuvre des mesures concrètes exigées par le Label. Bien que le risque zéro n'existe pas, nous avons tout mis en place pour éviter une intrusion. La Municipalité remercie tous les collaborateurs qui ont été impliqués dans ce process.





INFORMATIONS DECHETS

Déchetterie communale

Ouverture de la déchetterie communale

De 08h00 à 12h00

Un samedi sur deux (chaque semaine paire)

Les quantités abusives ou ne provenant pas des ménages seront refusées. Pour les cas spéciaux, veuillez-vous renseigner au 021 960 31 14. Nous vous demandons d'éviter des débordements de déchets, de veiller au respect des autres usagers et à la bonne utilisation des installations.

Eco-points



Déchetterie



Moloks



Eco-points

Ramassage hebdomadaire des ordures

Le vendredi matin dès 7H00

Le dépôt de déchets sur le domaine public en dehors des conteneurs ou Moloks est strictement interdit. Le non-respect du règlement sur la gestion des déchets, art. 17, entraîne des amendes d'ordre. Pour tout renseignement, veuillez-vous adresser à votre administration communale 021 960 31 14 ou au 0800 804 806 (numéro gratuit) ou www.vaud-taxeausac.ch.



Déchets des entreprises, industries et commerces

On entend par entreprise toute entité commerciale, inscrite au registre du commerce ou soumise à la TVA ou titulaire d'une autorisation, patente, licence pour son activité. Les grandes entreprises feront éliminer leurs déchets par une entreprise spécialisée.

Les entreprises utiliseront des **non-taxés** et elles seront soumises à la taxe au poids facturée par le transporteur plus une taxe forfaitaire entreprise

Le montant de la taxe forfaitaire entreprise est fixé à CHF 250. - TVA en sus, par établissement et année civile.

La Municipalité est compétente pour adapter le montant de la taxe forfaitaire à l'évolution des coûts effectifs tels qu'ils ressortent de la comptabilité communale.

Les produits qui sont exclus des ordures ainsi que les objets encombrants ne seront pas ramassés.

Matériaux de démolition

Les matériaux de démolition seront acheminés vers des décharges autorisées. Par exemple Carrière d'Arvel SA à Villeneuve tél. 021 967 15 40

Le bois et la ferraille sont pris en charge par la SATOM tél 0800 72 77 77

La ferraille c/o **BIRCHLER - RECYCLING**

Zone Industrielle D 1844 Villeneuve

www.birchler-recycling.ch

Déchets carnés

Tous les déchets carnés et les dépouilles d'animaux domestiques doivent être amenés au centre de ramassage des déchets carnés, route de la Gri-banne, à côté de la **STEP à Bex**.

Tél. 024 463 11 73

Heures d'ouverture

Lundi : de 15h30 à 17h00

Mardi, Mercredi, Jeudi de 07h30 à 09h00

Vendredi : de 15h30 à 17h00

Pneus

Les pneus de voiture usagés peuvent être déposés à l'adresse ci-dessous. Pour les grandes quantités, les pneus de camion, tracteur, etc., se renseigner auprès de :

BIRCHLER - RECYCLING

Zone Industrielle D 1844 Villeneuve

www.birchler-recycling.ch

Lundi 13h30 à 17h30

ou tél. 079 242 96 45

Véhicules usagés et batteries

Se renseigner auprès des garagistes ou

c/o **BIRCHLER - RECYCLING**

Zone Industrielle D 1844 Villeneuve

www.birchler-recycling.ch

Lundi 13h30 à 17h30

ou tél. 079 242 96 45



Huiles végétales et graisses usées

Les huiles de friture ne doivent jamais être jetées dans l'évier ou les W.C, car elles peuvent boucher les canalisations.

Ces produits doivent être déposés au point de collecte situé à l'usine SIGE de Roche, le service est gratuit.

Un point de collecte est également à disposition à la déchetterie (lors des jours d'ouverture).

ARTISANAT - INDUSTRIE :

Ces produits sont en principe acheminés sur le centre CRIDEC à Eclépens.

Se renseigner **Künzli SA** tél. 021 967 20 30

www.kunzli.ch



Vêtements et chaussures

Les vêtements et les chaussures en bon état seront collectés par des entreprises spécialisées les dates vous seront communiquées lors de la distribution des sacs de collecte.

Ils peuvent aussi être déposés aux points de collecte situés à :

- Local de voirie,
- Centre sportif des Prés-Clos,
- Rue de la Gare,
- Rue du Grand-Cercllet,
- Chemin de la Buanderie,
- Rue du Prêde-la-Cava,
- Chemin Vers le Stand,
- Déchetterie (lors des jours d'ouverture).



Déchets acceptés à la déchetterie

 <h3>Encombrants</h3> <p>Les encombrants, aussi appelés encombrants incinérables, sont des déchets trop volumineux pour être mis dans un sac à poubelle de 110 litres.</p>	 <h3>Bois</h3> <p>Les déchets de bois proviennent de meubles, de poteaux, de planches. Certains bois ayant été traités par des produits chimiques dangereux pour l'environnement, ils ne pourront pas servir de combustible.</p>
 <h3>Ferraille</h3> <p>La ferraille, ou encombrants métalliques, regroupe tous les déchets métalliques, qu'ils soient ferreux (acier, fonte, etc.) ou non ferreux (cuivre, étain, zinc, aluminium, laiton, etc.).</p>	 <h3>Aluminium</h3> <p>Sont récupérés avec l'aluminium, les canettes pour boissons, les barquettes d'aliments pour animaux domestiques, les tubes et tout autre emballage muni du logo "alu".</p>
 <h3>Fer blanc</h3> <p>On entend par fer blanc les boîtes de conserve et les emballages en tôle d'acier portant le sigle "tôle d'acier recyclable".</p>	 <h3>Papier et carton</h3> <p>Pratiquée depuis plusieurs dizaines d'années, la collecte du papier et du carton usagés est une habitude pour la plupart des habitants de notre pays.</p>
 <h3>Verre</h3> <p>Seul le verre d'emballage (bouteilles ou bocaux) est collecté.</p>	 <h3>Inertes</h3> <p>Les produits à base de terre composent ces déchets. Il s'agit donc de gravats, cailloux, porcelaine, carrelage.</p>
 <h3>Capsule Nespresso</h3>	 <h3>Flaconnage plastique</h3> <p>Bouteilles plastiques et flacons de lessives</p>
<h3>Huiles végétales et graisses usées</h3> 	 <h3>Textiles</h3>
 <h3>Compostables</h3> <p>Egalement appelés biodéchets ou déchets verts, les compostables sont des déchets organiques ménagers ou végétaux.</p>	<h3>BENNE A DECHETS VERTS OUVERTURE TOUS LES JOURS DE 13 H 30 A 17 H 00</h3>



Déchets à ramener dans les commerces

 <h3>Piles</h3> <p>Les piles et les accumulateurs usagés sont considérés comme des déchets spéciaux car ils contiennent des métaux lourds, extrêmement polluants.</p>	 <h3>Electroménager</h3> <p>Les appareils électriques usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères car leurs composants toxiques sont très polluants.</p>	 <h3>Electronique</h3> <p>Les appareils électroniques usagés ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères car leurs composants toxiques sont très polluants.</p>
--	---	---

Déchets spéciaux toxiques

MENAGES :

Une liste des déchets spéciaux et toxiques les plus courants ainsi que la manière de les évacuer se trouve ci-dessous.

ARTISANAT –INDUSTRIE :

Le CRIDEC SA (Centre de ramassage et d'identification des déchets spéciaux) 1312 Eclépens, se tient à votre disposition. Tél. 021 866 03 00.

	Pharmacie / droguerie / commerce	Voirie + SIGE	Fournisseur
Huiles végétales (fritures, etc.)	NON	OUI	NON
Huiles minérales (voitures, etc.)	NON	OUI	OUI
Piles (tous les types) Birchler-Recycling	OUI	OUI	OUI
Vernis, peintures, colles, etc.	OUI	OUI	OUI
Liquides inflammables, essence, etc.	OUI	OUI	OUI
Solvants halogénés, détachants	OUI	OUI	NON
Acides et bases	NON	OUI	OUI
Bains de produits pour la photographie	OUI	OUI	OUI
Produits agrochimiques	OUI	OUI	OUI
Thermomètres	OUI	OUI	NON
Ampoules, tubes fluorescents Birchler-Recycling	NON	OUI	OUI
Batteries de voiture Birchler-Recycling	NON	OUI	OUI
Médicaments	OUI	OUI	NON

RECOMMANDATIONS : Pour faciliter le contrôle et le tri des déchets, nous vous recommandons de ne pas mélanger les produits et si possible de les rapporter dans leur emballage d'origine.



Au cœur de SBV MEDICAL

Une fois n'est pas coutume, dans ce numéro, ce n'est pas une société basée sur Roche que nous vous présentons, mais une société de soins à domicile basée à Montreux. Pourquoi ? Parce que leur rayon d'intervention inclut Roche et que leur directrice, Bogdanka Jovanovic, est une Rotzérane qui a à cœur de vous faire découvrir ses activités qui pourraient un jour être utiles à tout un chacun.



En tant qu'organisation de soins à domicile privée active depuis 7 ans dans le canton du Valais Romand (de St-Gingolph à Sierre), nous avons ouvert une nouvelle succursale depuis maintenant 3 ans dans le canton de Vaud et travaillons sur toute la Riviera-Chablais.

En tant qu'OSAD, nous prodiguons les soins suivants :

- Actes et activités instrumentales de la vie quotidienne et soins relationnels, médico-techniques
- Communication avec l'équipe de soins interne et les intervenants externes
- Observer et surveiller les patients dans le but de déceler toute modification de leur état ou l'apparition de complications et donner les suites qui conviennent
- Réagir de manière adéquate aux situations d'urgence
- Participer à l'information des patients concernant les examens, interventions, traitement, en accord avec le corps médical
- Exécuter les divers prélèvements et les acheminer selon les directives

12

c'est le nombre d'heures maximum pour obtenir une aide

Ces prestations sont prises en charge par l'assurance obligatoire des soins (LAMal) sur prescription médicale. Nous privilégions des conditions de soins et de sécurité optimales afin de garantir un maintien à domicile le plus longtemps possible.

Notre philosophie est de mettre tout en œuvre pour respecter les habitudes de vie des patients ainsi que des familles.



Vous, ou un de vos proches, avez besoin de soins ou d'aide ?

Nous répondons à votre demande dans les 12 heures. Une infirmière se rend à votre domicile pour évaluer vos besoins, votre environnement et vos désirs. En étroite collaboration avec les médecins et votre entourage, nous établissons un plan de soins personnalisé et adapté à vos besoins.

Notre modèle de soin est celui de Virginia Henderson et les 14 besoins fondamentaux pour ligne de conduite envers nos patients.

Dans notre quotidien, nous collaborons régulièrement avec les divers partenaires entourant le patient et coordonnons entre les entités.

Enfin, nous tenons à cœur d'offrir un suivi personnalisé en respect de la OAMal.

 vaud.sbvmedical.ch

 **SBV Médical Sàrl**
Avenue des Alpes 1
1820 Montreux



Emondage des haies...

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du Règlement d'application du 19 janvier 1994, de la Loi du 10 décembre 1991 sur les routes.

Emondage des haies :

Les hauteurs maxima admissibles, mesurées depuis les bords de la chaussée, sont les suivantes :

- a) à une hauteur maximale de 60 cm lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas ;
- b) à la limite de la propriété

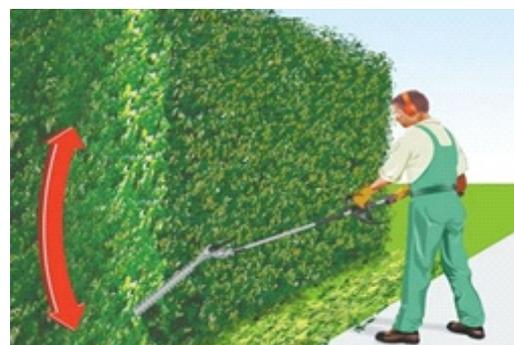
Elagage des arbres :

Les branches des arbres s'étendant au-dessus des routes cantonales et communales doivent être élaguées de la façon suivante :

- a) au bord des chaussées : à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur ;
- b) au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété.

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail le plus rapidement possible, dernier délai le 31 juillet 2023, faute de quoi ils seront dénoncés et cette tâche sera exécutée d'office et à leurs frais, selon l'article 15 du règlement précité. Des délais différenciés peuvent cependant être accordés sur demande, en fonction de l'emplacement des haies et arbres dont il est question et de la gêne qu'ils peuvent occasionner.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.



Petit rappel concernant nos amis les canidés et leurs propriétaires

Tous les détenteurs de chiens sont tenus de les déclarer à la commune.

Chaque chien doit porter un collier indiquant le nom et le domicile de son propriétaire, ainsi que la médaille fournie par la commune, auprès de l'office de la population.

D'autre part, afin de respecter la nature et les autres habitants, il est rappelé qu'ils doivent être tenus en laisse dans les espaces où cela est indiqué (comme le verger communal) et que les déjections doivent être ramassées.

La Municipalité vous remercie de respecter ces règles de base pour que chacun puisse profiter de nos espaces verts en toute sécurité et propreté.





A la (re)découverte de la SOCIR

Le saviez vous ? La SOCIR, Société Coopérative Immobilière de Roche, a été fondée en 1981 par par M. Jean Bertalmio, ancien Municipal et meunier du moulin de Roche, dans le but de créer de nouveaux appartements à prix modérés dans une commune qui manquait de logements. Cette coopérative immobilière compte pas moins de 200 sociétaires et détient quatre immeubles qui accueillent 60 logements et deux locaux commerciaux.



«Les Chamois» 1984

Le premier immeuble construit, "Les Chamois", a été érigé entre 1981 et 1984.

Les premiers locataires ont pu emménager en 1984 dans ces nouveaux immeubles qui ont été implantés sur un terrain acquis par la commune auprès de l'usine de ciment, avant que cette dernière ne propose un droit de superficie à la coopérative.

Par la suite, M. Willy Girard, buraliste postal à Roche, est devenu président de la SOCIR jusqu'en 2003, date à laquelle M. Eric Hoffman a pris sa suite à la présidence, qu'il a occupée jusqu'en 2023

Quelques années plus tard, toujours dans l'esprit d'offrir des logements pour tous, la SOCIR a construit deux nouveaux immeubles. En 2011, "La Praise" a été construit pour accueillir 19 logements subventionnés, tandis que "Les Agittes" a été construit en 2018 pour proposer 17 logements protégés pour les aînés. Cette dernière offre un cadre adapté, une salle commune et un accompagnement social par l'intermédiaire de Pro Senectute. L'immeuble "Les Agittes" possède également trois logements destinés au marché libre ainsi que deux commerces.



«La Praise» 2011



«Les Agittes» 2018



2023 marque un tournant pour la SOCIR. En effet, M. Eric Hoffmann, président du Conseil d'administration depuis 20 ans (photo de gauche), a quitté ses fonctions le 7 juin pour profiter de sa très méritée retraite. De formation mécanicien automobile, il a su s'adapter et se former à l'immobilier avec le soutien efficace de M. Maurice Pidoux, architecte à La Tour-de-Peilz, de M. André Gremion, Syndic de Roche à l'époque des constructions, et de l'aide de la gérance Gendre & Emonet SA à Montreux.

La Municipalité tient à le remercier pour son engagement durant toutes ces années et pour sa gestion exemplaire de ces 60 logements. M. Romain Besson (photo de droite) reprend le flambeau, et nous lui souhaitons plein succès dans cette nouvelle aventure.

Le nouveau conseil d'administration est formé de :

M. Romain Besson (Président), M. Jean-Daniel Zufferey (Vice-Président) Mme Anne-Marie Moser (secrétaire), Mme Aurélie Tulot, M. Jimmy Thiébaud, M. Maurizio Zasso et M. Willy Amstuz administrateurs.



Gendre & Emonet

PLACES DE PARC A LOUER

EXTERIEURES OU COUVERTES

- ✔ Loyer : dès 60 CHF / mois
- ✔ Disponible de suite ou à convenir

CONTACTEZ-NOUS :

Gendre & Emonet SA



021 977 30 30



gerance@gendre-emonet.ch
www.gendre-emonet.ch



GENDRE & EMONET
GERANCE & IMMOBILIERE SA

A la recherche d'une couturière à Roche ?

Faites appel aux services de Monica Preite !
Au bénéfice d'un apprentissage de couturière, elle a un atelier à domicile à Roche.
Elle saura répondre à toutes vos demandes de confections ou de retouches (habits, rideaux...)



Monica Preite Couture

1852 Roche/VD

Rapide, unique et de qualité

Retouches



Confection

Prise de rendez-vous :

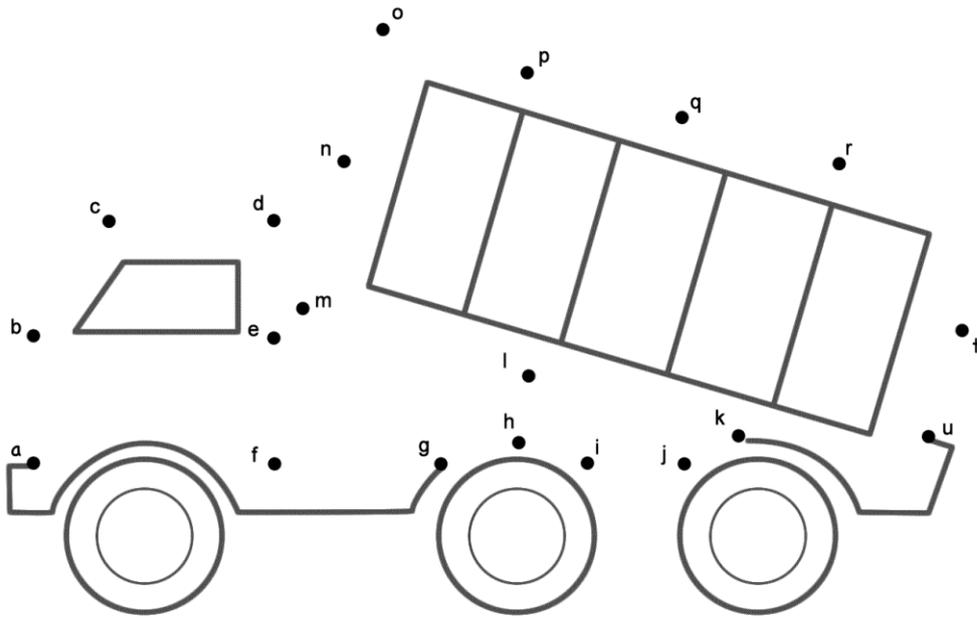
Tél: 079/581 88 81

Instagram: @monica.preite



7 différences

Retrouve les 7 éléments qui ont disparu du vestiaire des pompiers...



Lettres à relier

s

Relie les lettres pour reconstituer le camion de pompiers...



Image mystère

Où se trouve cette image ?



Réponse :

Participez au concours. Trouvez le lieu où se trouve l'image mystère, remplissez la réponse et mettez-là dans la boîte aux lettres de la maison de commune ou envoyez par mail à admin@roche-vd.ch. Deux bouteilles de vin à gagner !



Gagnant du concours Roche info Décembre : Mme Claire-Lise Berdoz
Réponse du N°34 : quai de la gare



Juil - sept 2023

1er août : Fête Nationale

Lieu : Parc des Salines
Organisé par : Commune
Dès 11H30

30 septembre Loto

Lieu : Rotzérane
Organisé par : FSG Roche

Ouvertures déchetterie :

Samedis 15 et 29 juillet
Samedis 12 et 26 août
Samedis 9 et 23 septembre

OBJETS PERDUS?

Vous avez perdu un objet ?

N'oubliez pas d'aller voir au service d'objets trouvés de la commune si il n'y est pas... Bijoux, téléphones, clés... Beaucoup d'objets attendent leur propriétaire.

*Liste disponible sur le site internet de la commune
www.roche-vd.ch rubrique objets trouvés*

PENSEZ AUX OBJETS TROUVÉS DE LA COMMUNE!

PARTICIPEZ AU ROCHE INFO

1

ECRIVEZ UN ARTICLE

Vous voulez raconter une histoire de Roche, parler d'une société locale, d'une entreprise ? Envoyez-nous votre texte avec quelques photos d'illustration.



OU



PROPOSEZ UN SUJET

Un sujet vous intéresse ? Vous connaissez une personne, une entreprise ou une société locale que vous aimeriez qui soit mise en lumière dans le prochain Roche Info?

2

OU

3

CRÉEZ UN JEU

Vous avez des idées pour la page jeux ? Fournissez-nous une liste de mots pour les mots croisés, une image mystère ou toute autre idée. Nous les intégrerons.



COMMENT FAIRE

Vous pouvez envoyer vos questions et informations à admin@roche-vd.ch

IMPRESSUM

Parution : 4 fois par an : Septembre - Décembre - Mars - Juin

Rédaction : municipalité

Impression : CDS Villeneuve

Tirage : 950 exemplaires

Distribution : tous ménages Roche

Contact : admin@roche-vd.ch



Papier recyclé